Nations Unies S/PV.6594

Conseil de sécurité

Provisoire

Soixante-sixième année

6594e séance

Jeudi 28 juillet 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Wittig	(Allemagne)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Bosnie-Herzégovine	M. Vukašinović
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Araud
	Gabon	M. Messone
	Inde	M. Manjeev Singh Puri
	Liban	M. Ramadan
	Nigéria	M. Amieyeofori
	Portugal	Mme Teixeira Coelho
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Day

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Troisième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1936 (2010) (S/2011/435)

11-43494 (F)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Troisième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1936 (2010) (S/2011/435)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Iraq à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres sont saisis du document S/2011/465, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/435, qui contient le troisième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1936 (2010). J'attire également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/464, qui contient une note verbale datée du 27 juillet 2011 adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chine, Colombie, France, Gabon, Allemagne, Inde, Liban, Nigéria, Portugal, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2001 (2011).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 15.